

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Ajustement des durées d'amortissement par catégorie de biens

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération 2022-57 du 27 juin 2022, l'assemblée a fixé la règle des amortissements au prorata temporis et validé la fongibilité des crédits dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57.

Il expose que, conformément aux dispositions de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les durées d'amortissement des immobilisations doivent être fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Il ajoute qu'il convient d'ajuster les durées d'amortissements déterminées en adoptant de nouvelles durées d'amortissements plus précises.

Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement comme suit :

20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

202. Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme

Nature	Catégorie	Durée
202	Frais liés aux documents d'urbanisme	5 ans

203. Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion

Nature	Catégorie	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
2032	Frais de recherches et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	1 an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241119-2024-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



204. Subventions d'équipement versées

Nature	Catégorie	Durée
2041512	Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Bâtiments et installations	30 ans
2041582	Subventions d'équipement versées aux Autres groupements et collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	30 ans
20422	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30 ans

205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

Nature	Catégorie	Durée
2051	Concessions et droits similaires - Logiciels de bureautique - Licences	5 ans
2051	Concessions et droits similaires - Autres Logiciels	5 ans
2051	Concessions et droits similaires - (Droits d'images, graphismes...)	7 ans
2051	Concessions et droits similaires - (Autres Droits)	10 ans

208. Autres immobilisations incorporelles

Nature	Catégorie	Durée
2088	Autres immobilisations incorporelles	8 ans

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**212. Agencements et aménagement de terrains**

Nature	Catégorie	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans

213. Constructions

Nature	Catégorie	Durée
21321	Immeubles de rapport - Bâtiments privés	30 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	15 ans

215. Installations, matériel et outillage techniques

Nature	Catégorie	Durée
2152	Installation de voirie (Mobilier urbain) : Corbeilles de propreté, rateliers à vélos, signalétique...	5 ans
2152	Installation de voirie (Mobilier urbain) : Barrières, bancs, tables	10 ans
215731	Matériel roulant de voirie (balayeuse, tracto pelle)	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (matériel espaces verts, outillage)	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (moteurs, grosses tondeuses, compresseurs, gros matériel)	10 ans

218. Autres immobilisations corporelles**2181. Installations générales, agencements et aménagements divers**

Nature	Catégorie	Durée
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans

2182. Matériel de transport

Nature	Catégorie	Durée
21828	Matériel de transport (vélos, karts, petits véhicules)	5 ans
21828	Véhicules de tourisme, petits utilitaires	7 ans
21828	Gros utilitaires, poids lourds, engins et autres matériels de transport	10 ans

2183. Matériel informatique

Nature	Catégorie	Durée
21831	Matériel informatique scolaire (copieur...)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (PC station de travail....)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (copieur, vidéoprojecteur, caméra vidéoprotection...)	5 ans
21838	Autre matériel informatique (gros matériel)	10 ans

2184. Matériel de bureau et mobilier

Nature	Catégorie	Durée
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 ans

2185. Matériel de téléphonie

Nature	Catégorie	Durée
2185	Matériel de téléphonie	2 ans
2185	Matériel de téléphonie (autocommutateur...)	7 ans

2186. Cheptel

Nature	Catégorie	Durée
2186	Cheptel	10 ans

2188. Autres immobilisations corporelles

Nature	Catégorie	Durée
2188	Autres immobilisations corporelles (balançoires, structures à ressort...)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (électroménager, matériel sportif, matériel classique...)	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (grosse structure aires de jeux, équipement sportif, instruments de musique, équipement de cuisine...)	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (coffre-fort...)	20 ans

Monsieur le Maire précise que les autres dispositions prises, par délibération 2022-57 du 27 juin 2022, demeurent inchangées.

Il ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 14 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **FIXE** les nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2025, comme indiqué dans les tableaux susmentionnés.
- **VALIDE** l'application de ces dispositions pour le budget principal et les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 novembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

